



36

Communes
ensemble pour
accompagner
tous les moments
de **votre vie**

www.sicoval.fr



Services à la personne,
le **Sicoval** s'engage et prend le relais

À l'heure du **démantèlement des services publics** et où la crise touche chacun de nous, **les communes ont décidé d'agir ensemble.**

En confiant au 1^{er} janvier 2012 la **gestion des services à la personne à la Communauté d'Agglomération**, elles défendent le maintien et le développement d'un **service public de qualité, équitable, solidaire et proche** des habitants.



Services le Sicoval s'engage



Pourquoi cette évolution ?



Parce que l'État réduit son soutien aux collectivités

L'État gèle voire diminue ses dotations et ses subventions aux communes en même temps qu'il leur transfère des charges qu'il assurait auparavant. En agissant de la sorte, l'État met les communes en grande difficulté financière. Cela va encore s'accroître avec la politique de rigueur et d'austérité qui s'annonce. Dans ces conditions, les communes n'ont pas d'autres choix que de réduire leurs services publics locaux ou bien d'augmenter les impôts locaux de manière considérable. Aucune de ces deux options n'est acceptable.



Pour développer des services à tous les habitants du territoire

Aujourd'hui, certains services couvrent relativement bien notre territoire. Ce n'est pas le cas pour d'autres, comme celui pour la jeunesse ou l'accompagnement des personnes âgées qui sont inégalement répartis. L'intercommunalité a pour mission de développer une même qualité de vie pour tous les habitants de son territoire. Cela passe aussi par un accès équitable aux services à la personne.



Pour anticiper l'évolution des besoins

L'aire urbaine toulousaine (342 communes) est l'une des plus attractives de France. Elle devrait accueillir 320 000 à 390 000 habitants supplémentaires d'ici 2030.

Reconnu par sa qualité de vie, notre territoire devrait lui-même accueillir 40 000 habitants de plus dans les 20 ans à venir, soit une moyenne de 2 000 habitants par an. Il y a un vrai défi en termes de logements à construire mais aussi d'emplois à créer, de transports et d'équipements publics à réaliser, de services à mettre en place tout en préservant soigneusement l'environnement et le cadre de vie.

Il est impératif d'anticiper pour maintenir la qualité des services actuels et satisfaire les futurs besoins dans une démarche collective et solidaire que seule l'intercommunalité est en mesure de garantir.

En 2020...

Il y aura 2 500 enfants de moins de 3 ans dans le Sud-Est toulousain.
Quelles solutions d'accueil à prévoir ?

20 % de la population du Sud-Est toulousain aura entre 3 et 17 ans.
Quels services et équipements à prévoir pour leurs loisirs ?

15 % de la population du Sud-Est toulousain aura plus de 70 ans.
Combien de postes d'aide à domicile à prévoir ?

Services à la personne, à l'âge aux côtés des communes



Intercommunalité rime avec solidarité

Depuis sa création en 1975, la Communauté d'Agglomération du Sicoval a fondé son projet sur la solidarité. Cette solidarité repose sur la réciprocité. Elle se manifeste aussi bien des grandes communes vers les plus petites, que des communes rurales vers les communes plus urbaines.

C'est pour pallier le désengagement de l'État, pour permettre à tous les habitants du territoire d'accéder aux services de manière équitable et pour anticiper les besoins à venir que les élus des communes ont confié la compétence « services à la personne » au Sicoval. Il s'agit d'un choix politique majeur : **utiliser une partie du produit de la fiscalité des entreprises du territoire pour développer ces services à la personne, c'est-à-dire, pour améliorer les conditions de vie de chacun sur notre territoire.**



Les services concernés

Ce transfert a été étudié depuis deux ans par les élus des communes, du Sicoval et les équipes travaillant au quotidien au sein des services à la personne. Et c'est ensemble qu'ils continueront à gérer et à développer ces services qui font partie de la vie quotidienne.

- > **Accueil de la petite enfance (0-4 ans)** : crèches multi-accueils, haltes-garderies, relais d'assistantes maternelles (RAM)
- > **Accueil extrascolaire des 3-11 ans et des 12-17 ans** : accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), centres de loisirs associés au collège (CLAC), organisation de séjours, dispositifs CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et Réussite Educative (RE)...
- > **Accompagnement des 18-25 ans** : points d'accueil et d'information...
- > **Services d'aide au maintien à domicile** : soins infirmiers, portage de repas, aide à domicile



83 % des communes, représentant près de 80 % de la population du territoire, se sont prononcées pour la gestion intercommunale des services à la personne.



Les services qui restent de la compétence des communes :

- > les dispositifs de préscolarisation (type jardins d'enfants),
- > l'accueil périscolaire : accueils de loisirs associé à l'école (ALAE), garderies, études surveillées,
- > toutes les autres actions portées par les CCAS des communes (notamment l'aide sociale).



À partir du 1^{er} janvier 2012...



Une gestion au plus près des habitants

Ces services seront maintenus au plus près des habitants et gérés avec les élus municipaux au travers, notamment, de conseils locaux. Les lieux d'accueil et les équipes assurant actuellement ces services ne changeront pas et resteront au sein des communes.

Les services à la personne seront gérés par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) dont le conseil d'administration sera composé de conseillers municipaux et communautaires, et de représentants du monde associatif. Ce CIAS sera également chargé de développer ces services, pour les mettre en cohérence avec les besoins de la population, pour permettre un accès équitable à tous et garantir leur proximité tant géographique que dans les relations avec les bénéficiaires.



Des services adaptés aux besoins

Une analyse des besoins sociaux sera menée à l'échelle des 36 communes du territoire. La gestion intercommunale permettra ainsi de mieux prendre en compte la diversité des besoins. Elle favorisera une meilleure couverture du territoire, des modes d'accueil adaptés aux différents secteurs, plus de loisirs pour les jeunes, un meilleur accompagnement de toutes les personnes en situation de fragilité.



Une politique tarifaire équitable

Les ressources du Sicoval permettent d'assurer la pérennité des services à la personne. La politique tarifaire prendra en compte les ressources de chacun.



Les étapes

Le transfert de la gestion des services à la personne au Sicoval sera progressif : au 1^{er} janvier 2012, les services du SICCA et de Castanet seront transférés au CIAS. Pour les autres communes et le SIVOS des Portes du Lauragais, ce transfert sera réalisé progressivement d'ici le 31 décembre 2012.

